



UN AVANT-PROJET DE LOI, TROIS PROJETS DE DÉCRET ET TROIS COMMUNICATIONS

P. 4

Tout sur le conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier mercredi 18 novembre sous la présidence du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Le Conseil a examiné un avant-

projet de loi, trois projets de décret et écouté trois communications. En conférence de presse d'explication des grandes ...



N° 168 du jeudi 19 novembre 2020 / Prix : 250 F CFA

P. 2

ELECTION AU CNO-TOGO

Voici les candidatures reçues

VO 2

P. 3

Désordre dans la commune

- Le maire Kokou Gnavo crée ses propres taxes
- Une taxe sur les boissons vendues
- La taxe sur les forages en projet
- Le tourisme menacé, des hôtels et commerces veulent fermer



EDUCATION

P. 5

COTECNA soutient 200 élèves



EXCLUSIF

P. 7

Entretien avec Dr. Batawui



ELECTION AU CNO-TOGO

Voici les candidatures reçues

Conformément au chronogramme relatif aux préparatifs de son Assemblée Générale Elective, le Comité national olympique du Togo a publié le 17 novembre dernier la liste des candidatures déposées à son siège.

Elom ATTISSOGBE

Ils sont trois à avoir officiellement fait acte de candidature pour succéder à Azaad Kélani Bayor, président sortant du CNO-TOGO.

Deladem Akpaki, président de la Fédération togolaise de judo, Secrétaire général du bureau exécutif sortant du CNO-TOGO, Wona Germain, conseiller au sein du bureau exécutif sortant du CNO-TOGO et qui fait parrainer sa candidature par la Fédération togolaise de basketball et Ataféïtom Tagba, président de la Fédération togolaise de tennis. Dans un

courrier portant publication des candidatures reçues à la clôture du dépôt le 13 novembre à 17h30min adressé par le Secrétariat général du CNO-TOGO aux présidents des fédérations nationales sportives conformément à l'article 13 alinéa 3 du Règlement Intérieur de l'institution, les noms sont communiqués.

La phase d'étude des dossiers est donc ouverte pour une publication définitive des candidatures retenues le 23 novembre selon le chronogramme établi à cet effet.

CANDIDATURES RECUES POUR L'AG/CNO-TOGO				
N°	POSTES	CANDIDATS	FEDERATIONS	OBSERVATIONS
01	Président	1- AKPAKI Deladem	Judo	
		2- WONA Kokouvi Germain	Basketball	
		3- TAGBA Ataféïtom	Tennis	
02	1 ^{er} Vice-Président	1- GAGOU Kokou	Cyclisme	
		2- TAGBA Ataféïtom	Tennis	
03	2 ^e Vice-Président	1- TAKASSI-KIKPA Tikoyabé	Badminton	
		2- GOUNGOU Bivalma	Basketball	
04	3 ^e Vice-Président	1- ADIHO Akpéné Yawa	Handball	
		2- ATTISSO Amélé	FETOSPA	
05	Secrétaire Général	1- NDADIYA Essossannéyou	Volleyball	
		2- KLUTSE Eyii Kwami Franck	Taekwondo	
06	Secrétaire Général Adjoint	1- RAMANOU Mawuli O. E.	Sport glisse Ski	
		2- ASSENI Koffi Téoundé	Karaté	
07	Trésorier Général	1- BEDINADE Badembada	Rugby	
		2- ATTISSO Amélé	FETOSPA	
		3- OURO BANG'NA	Taekwondo	
08	Trésorier Général Adjoint	1- EDAH Kokou Mawulé	Tennis de table	
		2- AMOUZOU komi	Boxe	
09	1 ^{er} Conseiller	1- AKPOVY Kossi Gbezondé	Football	
		2- WALLA Edjandé	Lutte	
10	2 ^e Conseiller	1- DJOBOKOU Kossi Adodo	Athlétisme	
11	3 ^e Conseiller	1- ADJEVI Anani Néglokpe	Aviron	
		2- DJOBO Ben Tehedré Abass	FETOSPA	
12	4 ^e Conseiller	1- BONOU Edem kokou	Sport boules	
13	5 ^e Conseiller	1- ETSRI-EWONOVO Kinvi	Brusquemballe	
		Autres candidats au poste de conseiller non précisé	1- DOFONHÉN Kouassi Luc	Hockey
		2- BIDAHA Mawouina	Natation	
		3- LAMÉGA Katéma M.	Escrime	
		4- SOVON Kodzo Akakpo	Horse Shoes	
		5- RAMANOU Mawuli O. E.	Sport glisse Ski	
		6- AMESINOU Komlan	Horse Shoes	
		7- JOHNSON Ampah Maco	Karaté	

BRAS DE FER PERSONNEL DE LA SANTÉ - GOUVERNEMENT

Discussions en cours...

Les syndicats de la santé haussent le ton ces dernières semaines. Après de nombreuses discussions entre le gouvernement et les praticiens hospitaliers, les rapports semblent revenir au beau fixe. Les pourparlers se poursuivent et le spectre de la grève s'éloigne.

Ismaël ALI

Après la réunion de lundi, si aucune annonce forte n'a été faite, c'est parce que les responsables syndicaux se sont montrés optimistes pour la suite des discussions.

« Une bonne réunion pour avancer » mais, pour l'instant, pas d'annonces fracassantes. « Sur tous les points, le gouvernement a essayé de donner une réponse. C'est la manifestation de sa volonté de régler les problèmes », a

indiqué mardi dernier Komlan Nouwossan, le porte-parole des centrales syndicales.

Dans un compte-rendu datant du lundi 16 novembre, le collectif des syndicats de la santé fait savoir que le gouvernement a posé sur la table une série de mesures visant à améliorer les conditions de travail des agents de la santé du public.

Parmi celles-ci, le recrutement du personnel pour renforcer



les effectifs. Un concours aura lieu le 5 décembre prochain. Sur le statut particulier du personnel de la santé, les autorités proposent, lit-on dans le document, la reprise des travaux sur les aspects locaux du statut particulier et de la fonction publique hospitalière.

Les syndicats de la santé, s'ils ont eu à saluer un signe d'ouverture du gouvernement, relèvent néanmoins des

insuffisances par rapport à certaines mesures. « Concernant le concours, l'effectif est trop faible », et ils ont demandé de « le revoir à la hausse, comme pour le dernier concours, de même que le recrutement en majorité des contractuels », éclaircit-on. « Tout n'est pas réglé, mais c'est une reconnaissance de l'engagement des soignants », fait-on savoir. La concertation entre les syndicats de la santé et le gouvernement avait été lancée après que les agents de la santé aient menacé recourir à la grève si les autorités ne prêtaient pas oreille attentive à leurs revendications, notamment sur l'obtention d'une prime de risque Covid-19, d'une assurance,

l'élaboration du statut particulier des fonctionnaires hospitaliers et des contractuels et le renforcement des effectifs du personnel soignant des centres médicaux du public.

La rencontre d'échanges du lundi a eu lieu à Lomé au cabinet du ministère de la Santé avec les membres du groupe de travail sur le secteur de la santé et les différents syndicats du secteur. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre de la fonction publique, Gilbert Bawara, de son collègue de la santé, Pr. Moustafa Mijiyawa et du Colonel Djibril Mohaman, Coordonnateur de la gestion de la riposte contre la COVID-19.

APRÈS LA BIÈRE, PLACE AUX SUCRERIES

La SNB lance les boissons « Chap »

Après Djama Pilsner et Djama Lager, des bières de la SNB, des boissons gazeuses étiquetées « Chap » sont désormais disponibles sur le marché. Lancées le 16 novembre sur le site à Adetikopé, les boissons Chap emballent déjà les fans des sucreries.

Isidore AYEKO

Chap Cocktail de Fruits, Chap Limonade et Chap Cola au citron sont les sucreries mises sur le marché par la SNB. Nutritionnelles et énergétiques, ces boissons

sont fabriquées à base des glucides et protéines. L'eau, le sel, les arômes naturels, le sucre, le dioxyde de carbone, les colorants, les arômes de caféine, le jus de pomme, le jus



d'ananas, l'acide ascorbique antioxydant, les colorants sont entre autres ingrédients utilisés pour la fabrication de ces différentes saveurs.

Avec Chap, la SNB fidélise ses clients. Elle œuvre à la satisfaction des consommateurs par des boissons de qualité et d'un goût qui célèbre les délices. L'entreprise brassicole pense envahir la sous-région et toute l'Afrique avec ses produits.

« Ça ne fait que commencer. D'autres surprises attendent les consommateurs », a déclaré un responsable de la SNB lors

du lancement des boissons Chap.

D'un goût exquis, naturel et original, les sucreries Chap s'imposent déjà sur le marché. 200 FCFA pour les contenances de 33 cl et 350 FCFA pour celles de 50 cl.

VO 2

Désordre dans la commune

S'il y a un Etat qu'un maire a volontairement décidé de créer sur le territoire togolais, c'est bien la commune Vo 2 avec pour chef Messan Kokou Gnavo. En effet, le maire de cette commune fait la misère aux opérateurs économiques de la localité, surtout à Togoville où sont concentrées plusieurs activités. Des pratiques peu orthodoxes aux taxes illégales instaurées, la commune est sous asphyxie.

Nicolas EDORH

Le développement d'une commune repose sur ses potentialités économiques. Dans la commune Vo 2 où sont implantés des établissements hôteliers, la plupart autour du lac, la mairie étrangle les opérateurs économiques de tout acabit.

A part la taxe sur les panneaux publicitaires et la taxe d'emprise (l'autre vache à lait du maire), Messan Kokou Gnavo a informé les opérateurs économiques de la localité de la création de la taxe sur les boissons. Une curieuse trouvaille pour un maire qui, décidément, ne veut rater aucune occasion de se remplir les poches. Militant du MPDD (parti politique de l'opposition), le maire de la commune Vo 2 a osé porter l'information de la création de la taxe sur les boissons aux tenanciers de bars et promoteurs d'établissements hôteliers de sa commune. En outre, selon les informations parvenues à notre rédaction, d'autres taxes, notamment la taxe sur les forages, seraient en projet.

« Ce n'est pas sérieux ce que fait le maire de la commune Vo 2. Nous sommes des investisseurs. Nous contribuons au développement économique du pays. Nous faisons la promotion du tourisme. Et nous avons d'autres entreprises ailleurs. A part les taxes légales instaurées par l'Etat dont nous nous acquittons, un maire ne peut pas créer des taxes personnelles. Ça n'a absolument pas de sens », se plaint le promoteur d'un établissement hôtelier situé autour du lac. « Quand des hôtels veulent faire des piscines sur leur propre espace, la mairie parle de taxes à payer avant le début des travaux. Des taxes jamais vues nulle part dans la législation nationale. Pire, le maire veut instaurer des taxes sur les boissons vendues dans sa commune et des taxes sur les forages. A-t-on déjà appris cela dans une autre commune ? Il a décidé de taxer tous ceux qui exploitent la lagune. Des opérateurs économiques ont fait un ponton pour amarrer les pirogues motorisées qui naviguent sur le lac, le maire se

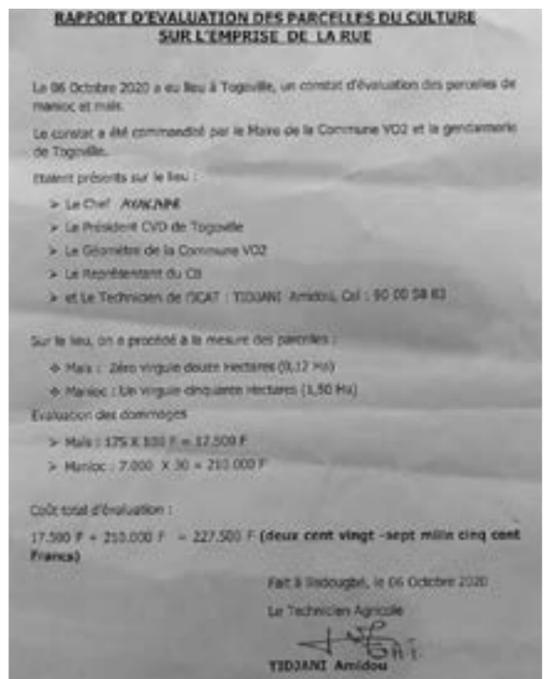


pointe avec des taxes à collecter sur le ponton. Ce n'est pas sérieux », renchérit un autre. Encore plus étonnant, malgré la chasse aux taxes illégales décrétée par le maire envers les habitants de la commune, il aurait laissé une ardoise dans le restaurant d'un hôtel de sa localité après avoir mangé en compagnie de 20 personnes. Une ardoise dont le règlement se fait toujours attendre. Selon nos informations, l'évaluation des parcelles de culture sur l'emprise des rues de la localité est un autre panier à crabes. Des documents publiés en fac-similé renseignent à suffisance sur les manigances du maire de la commune Vo 2, de même qu'une décharge signée par le maire le 09 novembre dernier

suite à la réception d'une somme de 240.000 FCFA qui devrait être reversée à des cultivateurs. Pas plus tard que le 09 novembre dernier, dans un courrier portant avis de taxes envoyé aux responsables de certaines structures hôtelières, le maire ordonne le paiement au plus tard le 30 novembre, sous réserve de pénalités municipales. Il aurait même récemment tenté de faire arrêter des opérateurs économiques pour des raisons politiques, notamment parce qu'ils sont militants du parti au pouvoir, une sorte de délit politique pour le maire de la commune Vo 2.

« Il règle les comptes à ceux qui l'ont offensé avant son

élection au poste de maire. Il excelle dans la discrimination politique. Il ne considère, ni ne respecte pas les autorités locales et traditionnelles. Il dit à qui veut l'entendre que seul le préfet est habilité à contredire ses décisions. Il insulte publiquement le chef traditionnel et ses notables », nous confie une autorité locale. Les opérateurs économiques et les habitants de la commune Vo 2 lancent un cri de détresse à l'endroit du ministre de l'Administration territoriale ainsi que du ministre du Tourisme pour des solutions appropriées à trouver en vue d'une gestion efficiente de la localité pour son développement.



CAN 2021 / ELIMINATION DES EPERVIERS

Le Roy : Par ici la sortie

La messe est dite. Le Togo manquera la Coupe d'Afrique des nations de football (Cameroun 2021). Pour la seconde fois consécutive, les Togolais devront suivre la compétition sans leur sélection nationale. Laminés (1-3) à domicile par l'Egypte mardi dernier, les Eperviers ont déçu le public sportif. De quoi raviver la colère des Togolais contre le sélectionneur Claude Le Roy.

Ismaël ALI

Les matches éliminatoires de qualification à la CAN se suivent et se ressemblent pour le Togo. Après avoir raté celle de 2019, le pays sera encore absent à l'édition 2021. Les Eperviers qui n'ont pris qu'un point en quatre journées, ont été éliminés par une défaite (1-3) à domicile face à l'Égypte.

Le public sportif togolais réclame plus que jamais la tête de Claude Le Roy. Les supporters des Eperviers sont déchaînés depuis la fin de la rencontre Togo-Egypte. Une

pluie de critiques s'abat sur l'entraîneur français. Et ces critiques se font de plus en plus acerbes. Anciens éperviers, journalistes, fonctionnaires, citoyens lambda, tous sont unanimes : « Claude Le Roy doit partir ! ».

Au poste depuis plus de 4 ans, le bilan du sélectionneur national est négatif. Avec le Togo, Claude Le Roy a disputé 33 matches au total pour 9 victoires, 11 matches nuls et 13 défaites. Plus écœurant, en 17 rencontres officielles,



l'entraîneur n'a enregistré que 3 victoires pour 6 nuls et 8 défaites ! Un bilan comptable qui passe toujours mal auprès du public sportif togolais.

« Dire que la CAN est passée à 24 nations depuis 2019 et qu'un pays comme le Togo ne soit pas en mesure de se qualifier... Quelle tristesse ! », commente un journaliste. « Le Togo possède une équipe de football talentueuse. C'est tout à fait logique que ses supporters attendent des résultats appréciables. Ce n'est pas demander la lune une

qualification pour la CAN, quand on s'appelle le Togo », écrit un supporter sur sa page Facebook.

Pas plus inspiré que ses joueurs, mardi soir à Lomé, le français concentre les critiques après une énième défaite et un second échec à qualifier le Togo pour une phase finale de la CAN. La double confrontation entre Togolais et Egyptiens a mis en lumière ses tergiversations tactiques et ses choix incohérents. Et c'est à l'unanimité que les Togolais demandent son départ.

« Depuis bientôt 5 ans que Claude Le Roy coache les Eperviers, il a un bilan catastrophique qui devrait l'inciter à jeter l'éponge. Sous d'autres cieux, il devrait déjà être démis de ses fonctions. Mais nos autorités ont laissé le vieux conduire le bien commun

au fond du trou », écrit un journaliste sur le web. « Le fruit est suffisamment mûr, il doit tomber. Il faut tourner la page Le Roy », a-t-il poursuivi.

Au-delà de l'aspect tactique, Le Roy s'est révélé incapable de remettre ses joueurs sur le droit chemin depuis la catastrophique CAN 2017.

Plus que sur le jeu, il va falloir travailler sur le mental des joueurs. Il apparaît clairement que le sélectionneur doit être remplacé à son poste.

Mais l'homme s'accroche. En attendant, les Eperviers sont devenus des losers, au grand dam des supporters dont une grande partie est inconsolable depuis l'officialisation de l'élimination du Togo.

UN AVANT-PROJET DE LOI, TROIS PROJETS DE DÉCRET ET TROIS COMMUNICATIONS

Tout sur le conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier mercredi 18 novembre sous la présidence du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Le Conseil a examiné un avant-projet de loi, trois projets de décret et écouté trois communications. En conférence de presse d'explication des grandes lignes, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Pr Akodah Ayéwouadan, a également répondu aux questions de « La Nouvelle Tribune ».

Elom ATTISSOGBE

Au titre des avant-projets de loi, le Conseil a examiné en première lecture l'avant-projet de loi sur la protection et la mise en valeur du littoral en vue d'adapter les règles de gestion de l'environnement aux évolutions en matière de gouvernance des territoires littoraux puis protéger et valoriser le littoral par l'adoption d'un schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL). Le projet de texte vise concrètement à mettre en valeur le potentiel économique qu'offre le littoral togolais dans le respect des règles du développement durable. Au titre des projets de décret, le Conseil a examiné un projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement des commissions d'enquête de commodo et incommodo. Il s'agit d'un texte d'application du code foncier et domanial qui permet d'apporter des réponses aux aspirations de la population et des acteurs du développement concernant le foncier. Précisément l'enquête de commodo et incommodo vise à mieux évaluer les impacts d'une opération d'intérêt général, notamment en ce qui concerne les projets des opérateurs économiques, l'expropriation pour cause d'utilité publique ; les opérations de lotissement réalisées par l'Etat ; le classement et le déclassement du domaine de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette enquête est ouverte pour recueillir toutes informations, réclamations et observations des populations et institutions concernant l'opération d'intérêt général envisagée.

L'enquête vise également à recueillir et à prendre en compte les souhaits et besoins des opérateurs économiques qui envisagent mener des opérations de développement économique dans le cadre des ambitions de la feuille de route gouvernementale. « Sur ce point, il s'agit d'une commission d'enquête préalable dont la mission est de réunir autour d'une table les personnes concernées par des projets d'expropriation

et de lotissement. Et cette commission regroupera également les populations concernées pour discuter de l'impact de projets sur les riverains. Il s'agit d'une commission prévue par le code domanial et cadastral pour faciliter les grands projets et anticiper les contentieux qui auraient pu naître dans le cadre de ces projets », indique le ministre de la Communication et des Médias.

« La question du littoral est une question au cœur de l'agenda gouvernemental. Raison pour laquelle ce texte est en discussion. Et les actions déjà menées vont se poursuivre. L'Etat compte mettre toutes les mesures en place pour que le projet WACA puisse aboutir », a expliqué le ministre Akodah Ayéwouadan en conférence de presse. « Notre littoral est une partie de notre territoire. On parle de territoire spécialisée. Mécaniquement, notre littoral constitue une richesse. C'est notre accès vers la mer. La mise en valeur du littoral consiste à projeter l'installation d'infrastructures collectives, à mieux gérer l'exploitation de ce littoral au niveau intégré national et local. Il s'impose de poser un cadre pour que la gestion se fasse pour en tirer les meilleures ressources aux niveaux local et national. C'est élément très important qu'il faut mettre en lien avec l'aménagement du littoral. La gestion intégrée du littoral fait appel au dialogue entre les hommes et les institutions », insiste le porte-parole du gouvernement. Le second projet de décret examiné par le Conseil porte sur l'approbation de la politique nationale de la sécurité routière qui vise à renforcer la sécurité routière en réduisant les accidents et la mortalité liées à ceux-ci d'au moins 50%. Son adoption fait suite à la communication présentée lors du précédent Conseil des Ministres. La politique est construite sur cinq piliers autour desquels est élaboré un plan d'actions prioritaires d'un coût estimatif de 3,14 milliards sur une période de deux ans représentant la phase

d'urgence. « La politique nationale de la sécurité routière est une politique construite autour de 5 piliers, notamment le management, la gestion des infrastructures, les personnes et les secours. La phase d'urgence porte sur la mise en place des commissions en charge de l'application de la politique nationale de la sécurité routière », précise le ministre Akodah Ayéwouadan.

Le troisième projet de décret examiné porte sur les règles applicables aux Livres fonciers et registres sous forme électronique. En cohérence avec l'axe 3 de la feuille de route gouvernementale relatif à la modernisation des structures étatiques, ce projet de texte concourt à l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit précisément d'un système automatisé de données numériques destiné à l'immatriculation des immeubles ; la publicité des droits réels et la communication de l'information juridique sur lesdits immeubles.

Elle permet, notamment, d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance foncière et de contribuer à la maîtrise de la problématique de gestion du patrimoine foncier national. De plus, l'adoption du projet de décret favorise la transparence et une facilité d'accès à l'information juridique sur les immeubles immatriculés par les personnes habilitées ; un accroissement de la capacité de traitement des demandes de création de titres fonciers et de formalités foncières.

Enfin, ce texte contribue à la réduction des coûts des formalités foncières et à la célérité des transactions immobilières en rendant disponibles de manière dématérialisée les informations permettant la production de titres fonciers.

Au titre des communications, le Conseil a écouté une première communication relative aux travaux d'infrastructures en cours de réalisation dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie au coronavirus présentée par Madame le



Ministre des Travaux publics.

Ces travaux d'infrastructures concernent la construction de neuf (09) centres de santé dans toutes les 5 régions. De même, les travaux de renforcement du Centre hospitalier régional de Lomé Commune (CHR-LC) dédié à la prise en charge des malades de la Covid-19 dans le Grand Lomé se poursuivent. « Notre pays est cité en exemple dans le cadre de la gestion de la pandémie, parce que l'axe premier de la gestion de cette crise retenu par le gouvernement est un axe de prévention autour duquel on a développé la sensibilisation sur les mesures barrières. Le gouvernement a pris le parti de moderniser l'existant. Il y a des travaux de renforcement et d'amélioration des infrastructures au CHR Lomé-Commune, ainsi que d'équipement de ce centre qui accueille les malades de la Covid-19. Les centres de santé en construction sont appelés non pas à être des centres de santé conjoncturels, mais structurels. L'Etat continuera à apporter son soutien au personnel médical », détaille le ministre de la Communication et des Médias.

Le Conseil a écouté une deuxième communication relative à la première édition du mois du consommateur local présentée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale tenue du 1er au 31 octobre 2020 à Lomé et dans les cinq (05) régions économiques du pays.

L'objectif de cet événement est d'intensifier la promotion de la consommation des produits locaux afin de stimuler la croissance en suscitant l'intérêt des populations pour l'utilisation desdits produits. Cette initiative vise à dynamiser le tissu économique local afin de créer des emplois pour les togolais conformément à l'axe 2 de la feuille de route gouvernementale 2020 - 2025 et équilibrer la balance commerciale.

Concrètement, il s'agit d'importer moins et de produire plus pour le marché local et l'exportation. Le Conseil a instruit le Ministre pour une accélération du processus d'adoption de la stratégie nationale de promotion de la consommation locale et la mise en œuvre de son plan d'action. Le Conseil a écouté une troisième communication relative à l'état de mise en œuvre du projet d'élaboration

de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo, présentée par le ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural. Le sol étant le soubassement de toute production agricole, une bonne connaissance de son état de fertilité et la disponibilité des informations de qualité sur leurs caractéristiques sont déterminantes pour assurer une amélioration des rendements et de la productivité agricole. Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé dès 2016 dans le processus d'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles. A ce jour, 1 972 400 ha de terres sont analysés (soit 55% de la superficie agricole nationale) dont 1 192 200 ha sont cartographiés, représentant 33,18% des terres agricoles nationales. Ces informations sont accessibles sur une plateforme digitale (www.fertitogo.tg) permettant aux agriculteurs de connaître les caractéristiques de leur sol afin d'adapter le type de culture et les engrais spécifiques qui conviennent.

La réalisation complète de la carte de fertilité des sols permettra non seulement d'améliorer les rendements et la productivité des cultures végétales mais aussi et surtout de réaliser par zone une carte des cultures, conformément à l'axe 2 de la feuille de route du gouvernement pour la mise en œuvre du Plan Togo 2025.

Au titre des divers, Madame le premier Ministre, Cheffe du Gouvernement, a rendu compte au Conseil de la prochaine tenue des consultations germano-togolaises. Ces consultations se tiendront les 23 et 24 novembre prochain à Lomé. Le Gouvernement, afin de renforcer l'impact de la coopération entre les deux pays souhaite un recentrage de celle-ci autour de thématiques clés en lien avec la feuille de route Gouvernementale. Le Ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires a rendu compte au Conseil de la mise en place de la Faïtière des communes du Togo (FCT). Cette association vient en remplacement de l'Union des communes du Togo dissoute de fait avec la mise en œuvre du processus de décentralisation. Elle est dotée d'un bureau composé de (01) un président et (05) cinq vice-présidents à raison d'un par région, y compris le Grand Lomé.

EDUCATION SCOLAIRE

COTECNA soutient 200 élèves

Toute entreprise responsable participe au développement social, éducatif et culturel de son environnement. COTECNA l'a bien compris. L'entreprise a offert des kits scolaires et sanitaires à 200 élèves des écoles primaires et publiques vendredi 13 novembre dernier dans les préfectures du Golfe, d'Agoènyivé et des Lacs.

Isidore AYEKO



Quatre écoles primaires et publiques (EPP) ont été choisies pour la remise du don du groupe COTECNA.

L'EPP Ségbé, l'EPP Totsi, l'EPP Agoè Centre et l'EPP Gbodjomé dans la préfecture des Lacs. Des kits composés d'un sac confectionné par des artisans locaux à l'effigie de COTECNA, des cahiers, des stylos, des règles, d'un lot de cache-nez, d'une boîte de gel hydroalcoolique et d'un tissu kaki.

Partout, le message était le même : soutenir les meilleurs élèves et les plus démunis, soulager la peine des parents en cette période de crise sanitaire, créer de l'émulation auprès des élèves puis les sensibiliser en rappelant les mesures barrières recommandées par le gouvernement togolais et les autorités sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus.

« Nous avons décidé de venir en aide aux élèves méritants et nécessaires pour leur permettre de passer une bonne année scolaire. Notre groupe s'inscrit dans les actions citoyennes pour un meilleur épanouissement de nos jeunes frères. C'est notre modeste contribution pour soutenir les efforts du gouvernement dans le secteur de l'éducation. L'éducation est la base de tout développement et notre groupe en fait une priorité pour le bien-être de la jeunesse », a indiqué Bernard Bodjona, Directeur général adjoint de COTECNA.

Cette action n'a pas laissé indifférents les responsables d'écoles, le représentant du maire de la commune de Golfe 7, les chefs traditionnels et les élèves. Tous ont témoigné leur gratitude et reconnaissance au groupe COTECNA. Pour la directrice de l'EPP Ségbé, Ahoéfa Ama Amessiamenou, ce don va galvaniser les élèves.

« Ce geste va créer une émulation chez les élèves de pouvoir faire partie, l'année prochaine, des heureux bénéficiaires. Nous disons merci à COTECNA pour avoir pensé à notre école et à nos apprenants », a-t-elle précisé. « Nous sommes vraiment émus. C'est la première fois qu'une société s'intéresse aux élèves de mon établissement. Cela m'est allé tout droit au cœur », a indiqué le directeur de l'EPP Totsi (Zokalégba).

COTECNA a achevé sa tournée de distribution des kits scolaires et sanitaires dans la préfecture des Lacs, plus précisément à l'EPP Gbodjomé. Là, les élèves ont eu à écouter les conseils utiles du Directeur Général de COTECNA pour maintenir le cap de l'excellence et le rappel des mesures barrières pour éviter la propagation du coronavirus.

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le groupe a soutenu le gouvernement pour faire face à la maladie. Et ce don de kits scolaires et sanitaires n'est que la suite d'une série d'actions



citoyennes inscrites à l'agenda du groupe. Pour le Directeur Général de COTECNA au Togo, il s'agit d'une démarche citoyenne qui s'inscrit dans l'engagement social et global de l'entreprise aux côtés des pouvoirs publics en cette période particulière.

« Nous avons remis des kits scolaires et sanitaires dans quatre établissements différents à Ségbé, Agoè-Nyivé, Totsi et Gbodjomé. Pour nous, il est important de pouvoir récompenser l'excellence au travail pour les élèves mais aussi aider les enfants démunis. C'est aussi, l'occasion de sensibiliser l'ensemble des élèves sur les gestes barrières afin qu'ils puissent efficacement lutter contre la pandémie à coronavirus. Pour nous, c'est un élément important. Nous sommes une entreprise citoyenne. Nous avons une Responsabilité sociale d'entreprise et on doit agir aux côtés des autorités togolaises », a déclaré Didier Cruz, Directeur Général de COTECNA qui annonce d'autres actions sociales et citoyennes de la société très prochainement.

COTECNA est l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'analyse, de l'inspection et de la certification. Elle propose des solutions qui facilitent le commerce et qui rendent la chaîne d'approvisionnement plus sûre et plus efficace pour ses clients.

Elle se distingue par son expertise technique qu'elle associe à une qualité supérieure de services, ainsi que par sa capacité à anticiper les besoins de ses clients.

Fondée en Suisse en 1974, COTECNA était à l'origine une entreprise familiale. Le groupe s'est développé depuis, et fait maintenant partie des leaders mondiaux, avec plus de 100 succursales réparties dans environ 50 pays.

Aujourd'hui, son réseau de professionnels et de laboratoires certifiés applique les normes en vigueur et met son expertise au service des clients dans quatre secteurs clés (agriculture, sécurité alimentaire, services aux gouvernements, métaux et minéraux).

PRISONS CIVILES DU TOGO

Les gardes pénitentiaires se font entendre

Les surveillants des prisons du Togo ont organisé un sit-in synchronisé sur toute l'étendue du territoire. Débuté lundi dernier, ce mouvement d'humeur qui a eu lieu dans les différentes prisons du pays a pris fin hier mercredi. Par cet acte, les éléments du Corps de surveillance de l'administration pénitentiaire (CSAP) entendent protester contre leurs conditions de travail. En l'absence de textes régissant le CSAP, les « bérêts marron » commence à perdre patience.

— Ismaël ALI

Les surveillants pénitentiaires font parler d'eux. Dans le cadre d'un mouvement d'humeur national qui revendique une réforme statutaire et indemnitaire du CSAP, plus d'une cinquantaine d'agents pénitentiaires de Lomé, appuyés par ceux des villes de l'intérieur ont observé un sit-in sur leurs lieux de travail. C'était du lundi 16 au mercredi 18 août dernier.

Absence de statuts et de mesures d'accompagnement, manque d'équipements, sous-effectif, les gardiens de prison estiment travailler dans de très mauvaises conditions. Une situation qui n'est pas de leur goût. Pour faire part de leur mécontentement, les éléments du CSAP ont poussé un coup de gueule et choisi d'exprimer leur « ras-le-bol » via un sit-in synchronisé. « Soit l'Etat fait montre d'une

considération au corps, soit les surveillants passeront à la mise en œuvre progressive d'une série d'actions liées à leurs fonctions : boycott des réunions institutionnelles, arrêt des remontées statistiques sur les condamnés, cessation de travail », nous confie-t-on.

« Le temps où nos services tiennent tant bien que mal grâce à l'investissement de tous les agents travaillant bien au-delà de leurs capacités sans reconnaissance doit cesser », déclare un agent interrogé par notre rédaction. En effet, cela fait plusieurs années que la garde pénitentiaire, corps pivot du ministère de la Justice, essaye de se faire entendre de ses premiers responsables. Dénonçant des conditions de travail « affligeantes » et « décourageantes ». Sans succès ! La surveillance pénitentiaire



est restée une profession en crise couvée. Alors, les surveillants se sont lancés en début de semaine de façon unitaire dans un conflit social. « Cela fait plusieurs années que l'on souffre du manque d'effectif. Nous avons des cas de désertion, des décès, des réformés. Le service devient monotone et le rendement se dégrade », poursuit notre source.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le Corps de surveillance de l'administration pénitentiaire (CASAP), corps paramilitaire sous le giron du ministère de la Justice, ne dispose d'aucun statut et textes réglementant la profession. « Il n'y a pas de textes régissant notre corps.

Depuis notre recrutement, pas d'avancement, ni d'ancienneté, ni de perspectives d'évolution de carrière », appuie un autre agent.

Face aux plaintes, le ministre Pius Agbétomey s'était engagé à envoyer un projet de loi en Conseil des ministres. C'était en 2018. Cette promesse est restée sans suite. « Nous ne sommes plus dans l'attente ou dans la perspective de nous satisfaire d'éventuels propos emphatiques et sans lendemain », tempête un agent.

Le sit-in des surveillants de prison du Togo s'est poursuivi jusqu'à hier mercredi. Dans la journée de lundi, leur Chef de corps, a-t-on appris, a rencontré les agents de la ville de Lomé.

Ensuite, mardi, les agents délégués du CSAP ont été reçus à la Primature. Des discussions pour une issue favorable à la crise sont en cours. Mais la base du CSAP dit rester vigilante. « Comme toujours, au Togo, c'est le temps qui nous édifiera. Il n'y a pas encore de promesses. Le cabinet de la Primature nous a invité à la réflexion et de revenir ensuite pour des discussions. Nous nous organisons donc », nous confie-t-on.

Pour rappel, dans le cadre de la modernisation de la justice togolaise, le président de la République avait pris le décret n°2009-005/PR du 14 janvier 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Corps de surveillance de l'administration pénitentiaire (CSAP). 500 agents ont pris fonction en 2013.

C'est au CSAP qu'est désormais dévolu la garde, la surveillance et la sécurisation des 13 prisons que compte le Togo. Avant la création du CSAP, la surveillance des prisons du Togo était du ressort du défunt Corps des gardiens de Préfecture.

ENTREPRISE

Deux ministres en visite à la SNB

Fabriquer les boissons dans des conditions hautement hygiéniques et offrir un impact environnemental décent aux riverains. Afin de s'assurer du respect de ces normes, les ministres de l'Environnement et du Commerce ont effectué une visite sur le site de la Société nouvelle des boissons (SNB) à Adetikopé, dans la préfecture d'Agoè-Nyivé, lundi 16 novembre dernier.

— Isidore AYEKO

Accompagné du Directeur Général de l'Agence nationale de la gestion de l'environnement (ANGE), Koffi Effnam Adadzi, les ministres Kodzo Adédzè, du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale et Foly-Bazi Katari de l'Environnement et des Ressources Forestières, sont venus constater les conditions hygiéniques de fabrication et de production des différentes boissons ainsi que le respect des normes environnementales par la SNB. L'objectif de cette visite d'inspection est d'apprécier

comment sont gérés les déchets solides et les eaux usées dans le cadre de la production des boissons.

La visite des différents départements techniques, de l'usine et du bassin de traitement des eaux usées ont permis à la délégation ministérielle de s'enquérir des mesures, normes et conditions hygiéniques, environnementales et phytosanitaires dans lesquelles exerce la SNB.

Une descente sur le site qui scelle encore plus les relations entre ces départements



ministériels et la société.

L'inspection des lieux reconforte les responsables de la SNB, entreprise brassicole qui ne ménage aucun effort pour respecter toutes les directives pour une meilleure hygiène et des conditions environnementales acceptables. Alexandre Kabiézim, responsable production à la SNB explique

comment les déchets sont traités.

« Nous utilisons beaucoup d'eau et faisons ainsi beaucoup de déchets. La SNB a mis en place un processus de traitement de déchets. La drêche est recyclée. Les résidus du malt après utilisation au niveau du brassage sont convoyés soit vers les agriculteurs, parce que c'est de l'engrais organique ou soit

vers les éleveurs pour en faire de la provende. Au niveau des déchets liquides, nous avons mis en place une station de traitement aérobie. C'est un traitement qui se fait à base des batteries, mais qui nécessite la présence de l'oxygène et de l'air. Et ça se fait à l'air libre. Ici, il faut un échange d'air. Les déchets rejetés sont des déchets organiques et non des déchets chimiques. Donc ils auront le temps de se dégrader. L'eau débarrassée des éléments organiques peut être rejetée dans la nature après les analyses de laboratoires », détaille-t-il.

Deuxième entreprise brassicole au Togo, il y a quelques mois, la SNB n'entend pas lésiner sur les moyens pour être exemplaire en matière de respect des normes environnementales.

RÉAPPARITION DE LA GRIPPE AVIAIRE

Entretien avec Dr. Batawui Komla

Depuis le 10 novembre, la grippe aviaire a refait surface dans certains pays d'Europe et la Russie. Une situation qui interpelle les autorités en charge de l'Élevage au Togo. Afin de prévenir la maladie, les dispositions ont été prises par le gouvernement. Pour mieux cerner la situation, « La Nouvelle Tribune » a approché Komla Batawui, le Directeur de l'Élevage et de la Pêche.

Quand on parle de grippe aviaire, qu'est-ce exactement ?

La grippe est une zoonose qui se transmet de l'animal à l'homme, une maladie que peut attraper l'homme à travers la manipulation des animaux. Les volailles surtout.

C'est une grippe virale très puissante qui peut causer la mortalité de 80 à 100% des volailles dans le cheptel. A l'heure actuelle, cette grippe n'a ni vaccin, ni traitement.

Pour combattre la grippe aviaire, il faut la destruction et l'abattage des animaux infectés. Les sources potentielles sont la faune sauvage et les oiseaux migrateurs qui peuvent facilement transmettre la maladie aux volailles domestiques.

Est-elle dangereuse pour l'homme ?

Elle est très dangereuse pour l'homme à partir du moment où c'est une zoonose. Les hommes succombent quand ils ont cette grippe. C'est pourquoi l'OMS qui s'occupe de la santé humaine et l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) se réunissent dans le cadre d'une session pour pouvoir combattre cette maladie qui est mortelle si bien à l'homme qu'à la volaille.

On constate actuellement une résurgence de cette maladie dans les pays occidentaux. Comment peut-on expliquer cela ?

A partir du moment où il n'y a pas de vaccin jusqu'aujourd'hui, c'est qu'il y a une mutation permanente de la souche. Le Togo a connu cinq épisodes de la grippe aviaire dus au virus H5N1.

Mais aujourd'hui, il y a une nouvelle souche, H5N8, qui est beaucoup plus virulente. Il y a une mutation plus virale permanente qui s'est faite au niveau des oiseaux sauvages et ça a contaminé l'Europe occidentale et la Russie. Et nous devons prendre garde puisque c'est la période de migration de ces oiseaux vers le continent.

C'est pourquoi l'alerte a été donnée par les deux organisations pour que nous

redoublions de vigilance dans la surveillance épidémiologique.

Quels sont les pays infectés ?

Il y avait six pays mais aujourd'hui la France aussi a été touchée. L'Allemagne, le Danemark, les Pays Bas, le Royaume-Uni, la Russie et l'Irlande sont présentement concernés par la grippe aviaire.

Quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour lutter contre cette maladie ?

Le gouvernement a décidé de réactiver le comité interministériel de veille de lutte contre la grippe aviaire.

Ledit comité est composé des ministères de l'Environnement qui gère la faune sauvage, du ministère de la Santé qui gère la santé humaine, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui gère la santé animale, le ministère de l'Administration territoriale qui gère les marchés aux volailles et le ministère de la Sécurité. Le comité de veille et de gestion de lutte contre l'épizootie est réactivé.

Ensuite, toutes les équipes sont sur le terrain pour vérifier au niveau des frontières et surveiller les mouvements des volailles.

Le Ghana a pris les mêmes mesures et nous travaillons de concert. Ces équipes vont également dans les faunes et des marres pour des prélèvements sur des bestioles et animaux. Une surveillance active est menée. Enfin, il y a eu la réactivation de la brigade de veille épidémiologique qui permet de gérer conjointement avec les forces de sécurité, les mouvements et flux des marchés aux volailles.

Egalement les équipes des laboratoires font des prélèvements au niveau des marchés, des élevages et du port. Les importations sont interdites, mais nous voulons profiter de vos colonnes pour faire une mise au point : le virus est apparu le 10 novembre 2020.

La production des produits antérieurs à cette date n'est pas concernée. Les services de contrôle ont reçu des consignes pour ne pas contrôler des



produits antérieurs à cette date. C'est à partir du 10 novembre que l'Allemagne a déclaré l'existence du virus chez ses volailles.

Les importations sont interdites. Et les contrevenants ?

Pour importer, vous devez avoir une autorisation d'importation du ministre en charge de l'élevage et c'est nous qui donnons cela. Nous étudions votre demande et si c'est dans les pays suscités que vous voulez importer, vous ne l'avez pas. Nous suivons la situation de très près et nous avons une liste actualisée des pays infectés.

Les interdictions concernent les œufs à couvrir, les viandes crues, les poussins d'un jour, les aliments des volailles. Nous sommes à pied d'œuvre et nos laboratoires s'activent pour des prélèvements sur des produits importés pour des vérifications.

Quels sont les impacts de cette situation sur l'économie nationale ?

C'est comme la Covid-19. Nous avons mis toute notre capacité sur la Covid-19 et il y a une autre zoonose qui surgit.

Nous demandons qu'il n'y ait pas de psychose. Tous nos services et équipes œuvrent

pour endiguer le mal. Prévenir vaut mieux que guérir. La maladie n'est pas encore arrivée chez nous mais nous prenons des mesures pour éviter qu'elle arrive au Togo.

Un message aux populations...

Nous demandons à la population de garder son sang-froid, il n'y a pas de quoi à être paniqué.

Nos services compétents sont à pied d'œuvre pour épargner notre pays. Mais nous leur demandons d'adopter de comportements civiques.

Les mesures de biosécurité doivent être respectées au niveau de tous les élevages et des pédiluves. Se laver les mains et d'autres mesures barrières pour lutter contre la maladie.

Avant de rentrer dans une ferme d'élevage, vous devez vous laver les pieds. Il y a un pédiluve dans lequel on met de l'insecticide pour désinfecter les pieds.

Il faut éviter les contacts avec les animaux, avoir des tenues spéciales pour travailler dans les élevages. Ces mesures de biosécurité doivent être scrupuleusement respectées dans les élevages, dans les marchés aux volailles et au niveau des frontières.

Une fois encore pas de psychose. La maladie n'est pas présente sur le territoire togolais. Nous nous battons pour la prévenir.

Interview réalisée par Isidore AYEKO

LA NOUVELLE TRIBUNE

Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC
Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO
Ismaël ALI
Isidore AYEKO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
DIRECT PRINT

Tirage
1000 exemplaires

MAXAFRICA



Jusqu'au 24 décembre 2020

Inscris-toi via ***155*8#**

ÉGA YONA GA

Tu Flooz, tu gagnes

jusqu'à **2 000 000 FCFA !**

www.flooz.com | Services clients 777 20 20 20 | [Facebook](https://www.facebook.com/floozofficial) | [Instagram](https://www.instagram.com/floozofficial) | [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/floozofficial)